



## Etablissement carte de sejour et pieces necessaires

Par **elheidi**, le **10/03/2008** à **13:43**

bonjour  
je sollicite de vos competences  
sur les pieces necessaires pour etablir un titre de  
sejour  
je suis ressortissant francais d origine algerienne et cheminot.je  
me suis marié en algerien en 2004.il ya 2 semaines que  
ma femme m a rejoint ici en france.bien entendu je  
suis en regle avec la legislation francaise en effet  
je dispose des documents suivants :livret de famille  
retranscrit par nantes et acte de mariage.l embassy  
de france a alger a accorder a ma femme un visa  
portant mention "famille de francais,carte de sejour a  
solliciter dans les 2 mois suivant l arrivée"

je vous prie de me fournir la liste des documents  
necessaires a l etablissement du titre de sejour (ou carte de residence).

peut on avoir directement un titre de sejour de 10 ans  
ou en plusieurs etapes?

faut il prendre rdv avec la prefecture?y a t il un examen medical a passer?

merci de votre aide.veuillez agreer mes respects

Par **citoyenalpha**, le **10/03/2008** à **14:10**

Bonjour,

retirer à la préfecture un dossier de demande ce carte temporaire mention "vie privée et familiale". Votre femme ne peut en effet obtenir une carte de résident que passé un délai de 3ans de vie commune.

En effet une visite médicale est prévue avant l'obtention de la carte temporaire.

Les pièces justificatives à fournir vous seront indiquées par voie de notice délivrée dans le dossier de demande de la carte.

Restant à votre disposition.